



COMMUNIQUÉ
Pour le 10 juin 2008

**TRAVAILLER ENSEMBLE, COMMUNAUTÉ ET ENTREPRISES,
UNE RÉALITÉ POUR L'ENVIRONNEMENT**

**LE COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER SOULIGNE LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE
DES CELLULES 1 ET 3 DES BAIES DU SECTEUR 103
DE LA ZONE PORTUAIRE DE MONTRÉAL**

Montréal, le 10 juin 2008 – Dans le cadre du 20^e anniversaire du Plan Saint-Laurent et de son assemblée annuelle, le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier souligne d'une façon toute particulière le travail de concertation et de collaboration avec le Groupe de restauration composé de l'Administration portuaire de Montréal, la Compagnie Pétrolière Impériale, Produits Shell Canada et Xstrata Copper, pour la restauration environnementale des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal. Le Comité ZIP a d'ailleurs reçu récemment le Prix argent des Prix canadiens de l'environnement 2008 dans la catégorie Restauration et réhabilitation pour son travail dans le cadre de ce projet. Ce prix vient reconnaître notamment le caractère novateur, efficace ainsi que les effets à long terme de sa démarche.

Un long cheminement et une démarche novatrice

L'étude de caractérisation des ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières réalisée par Environnement Canada à la fin des années 80 constitue vraiment le point de départ de ce projet. Dès 1996, le Comité ZIP Jacques-Cartier a reconnu l'importance d'agir et a inclut le projet de restauration des baies 1 et 3 du secteur 103 du Port de Montréal dans son premier plan d'intervention. En 1998, les membres du Groupe de restauration s'engagent à restaurer ces cellules. En 1999, le Comité ZIP met en place un Comité consultatif élargi pour suivre l'évolution du projet et intégrer les préoccupations du milieu. Le

Comité consultatif regroupe à une même table les entreprises engagées dans la restauration, des représentants du milieu communautaire et environnemental, des représentants des trois niveaux de gouvernement ainsi qu'un représentant du milieu universitaire. Les participants amorcent un processus de concertation pour mener à bien le projet, incluant l'établissement de compromis. En 2007, les travaux de réalisation commencent et le Comité ZIP met sur pied un Comité de surveillance pour suivre leur déroulement.

Cette démarche a également favorisé la participation de la population dans le processus de décision. Le Comité ZIP Jacques-Cartier a organisé des soirées d'information et diffusé des synthèses de vulgarisation des études réalisées. Le travail du Groupe consultatif a permis aux membres d'échanger des connaissances et de recueillir les préoccupations du milieu afin de définir un projet acceptable des points de vue non seulement économique, mais également environnemental et social. Les sujets de discussion ont été nombreux, notamment : le développement durable et les responsabilités socio-collectives et environnementales, l'information et la consultation de la population, les caractéristiques du projet telles que l'élimination des sources de contamination, le niveau de restauration, l'échéancier de réalisation, la transparence de l'industrie et l'indépendance du Groupe consultatif et finalement, les impacts tels que les risques pour la santé, les odeurs et le développement économique.

« Nous avons vraiment mis en pratique de façon très concrète l'approche de développement durable », a déclaré Marc Garon, président du Comité ZIP Jacques-Cartier, citoyen concerné et bénévole qui a suivi et présidé le processus du début à la fin. « Le projet s'est terminé avec succès en décembre 2007 et nous en sommes très fiers. Nous avons peut-être écrit là une page d'histoire, » a-t-il poursuivi.

Chantal Rouleau, directrice du Comité ZIP Jacques-Cartier, a terminé en reprenant à son compte les mots de Laurent Lepage (Lepage *et al.* 2003), « protéger ou restaurer la qualité de l'environnement signifie désormais la mise en relation d'acteurs intéressés pour construire des compromis socialement acceptables et écologiquement défendables. C'est le travail que le Comité ZIP continuera à faire dans les années à venir avec d'autant plus de détermination et de conviction que le Projet de restauration a été un franc succès. »

Le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, créé en 1996, a comme mission de promouvoir et de soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation et la mise en valeur du Saint-Laurent.